

## Règlements et autres actes

---

### Avis

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles  
(L.R.Q., c. A-3.001)

#### **Classification des employeurs, déclaration des salaires et taux de cotisation** — **Modification**

Avis est donné par les présentes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail a adopté, à sa séance du 22 mars 2007, le «Règlement modifiant le Règlement concernant la classification des employeurs, la déclaration des salaires et les taux de cotisation».

Conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), le projet de règlement a été publié à la page 102 de la *Gazette officielle du Québec* du 10 janvier 2007 avec avis qu'à l'expiration d'un délai de quarante-cinq jours à compter de la publication dudit avis, il serait adopté par la Commission, avec ou sans modification.

*Le président du conseil d'administration  
et chef de la direction par intérim  
de la Commission de la santé  
et de la sécurité du travail,*  
RÉAL BISSON

---

#### **Règlement modifiant le Règlement concernant la classification des employeurs, la déclaration des salaires et les taux de cotisation\***

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles  
(L.R.Q., c. A-3.001, a. 454, 1<sup>er</sup> al., par 8.1<sup>o</sup>)

**1.** Le Règlement concernant la classification des employeurs, la déclaration des salaires et les taux de cotisation est modifié par le remplacement, à l'annexe 2, du taux de «0,08», relatif au financement de l'association sectorielle paritaire du secteur d'activités des industries de l'habillement, par le taux de «0,06».

**2.** Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* et est applicable à l'année de cotisation 2007.

47814

---

\* Les dernières modifications au Règlement concernant la classification des employeurs, la déclaration des salaires et les taux de cotisation adopté par la Commission de la santé et de la sécurité du travail par sa résolution A-73-97 du 16 octobre 1997 (1997, *G.O.* 2, 6847) ont été apportées par le Règlement modifiant le Règlement concernant la classification des employeurs, la déclaration des salaires et les taux de cotisation adopté par la Commission par sa résolution A-61-06 du 21 septembre 2006 (2006, *G.O.* 2, 4492). Pour les modifications antérieures, voir le «Tableau des modifications et Index sommaire», Éditeur officiel du Québec 2006, à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2006.